



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le douzième (12^e) jour du mois de septembre deux mille vingt et deux à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Sont absents

Formant quorum, sous la présidence de madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOUT 2022

4. CORRESPONDANCE

5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS POUR LES NEUFS PREMIERS MOIS DE 2022

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. URBANISME

7.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

8. RESSOURCE HUMAINE

8.1 POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE (DGA)

8.2 CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

9.1 COMPTES À PAYER

9.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RM-330-5 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

9.3 ADOPTION- PROJET DE RÈGLEMENT RM-330-5 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

9.4 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES AUX COMPTES

9.5 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2022

9.6 CONTRAT DE CONSULTATION GÉNÉRALE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

10. LOISIRS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DES LOISIRS DE ST-IGNACE-DE-STANBRIDGE

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR OASIS SANTÉ MENTALE

13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2022.09146

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 12 septembre 2022, soit modifié en abrogeant le point 10.1 et en laissant le point *Affaires diverses*, ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOUT 2022

2022.09147

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} aout 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Madame Ethier, expose une initiative du conseil municipal de Saint-Armand concernant la captation audio de leurs assemblées publiques et la mise en ligne de celles-ci. Madame Ethier trouve cette initiative très bonne et aimerait que le conseil songe à appliquer cette pratique, afin de permettre aux citoyens qui ne peuvent ou ne préfèrent pas être présents de pouvoir écouter ladite séance.

Myriam Falcon, propose d'explorer les coûts concernant l'installation de ce type d'équipements et nous pourrions analyser ensuite si l'investissement est nécessaire. Madame Sonya Lapointe propose aussi de valider combien de citoyens seraient intéressés par cette initiative et si elle serait utilisée.

Madame Martel, désire mentionner son support et celui de son conseil envers la situation précaire que vit en ce moment même le maire et certains conseillers municipaux de la municipalité d'Abercorn. Le climat toxique qui sévit à Abercorn, pousse le maire, Guy Gravel, et trois conseillers municipaux, François Cusson, Raphaël Delacombaz et Pierre-Marc Parent, à démissionner lors du conseil municipal du 12 septembre 2022.

Madame Martel comme plusieurs de ces confrères aurait aimé être présente afin d'offrir son support, mais de façon plus importante dénoncer l'intimidation, le harcèlement et le non-respect d'autrui que peuvent vivre plusieurs conseillers municipaux à travers le Québec. Les élus du conseil municipal font de leur mieux afin de représenter les citoyens et leurs intérêts, ce rôle peut malheureusement être assez ingrat et s'immiscer dans la vie privée des élus. Madame Martel souhaite sincèrement que la rencontre de ce soir se

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

passé bien pour le conseil d'Abercorn.

5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS POUR LES NEUF PREMIERS MOIS DE 2022

Madame la Directrice générale, fait une brève introduction sur les états comparatifs des neuf premiers mois de 2022, afin d'aviser les citoyens présents dans la salle que la santé financière de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge est bonne et suit le budget adopté pour l'année 2022.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaudreau est le premier à prendre la parole. Il énonce son problème concernant l'entretien du cours d'eau Morpions, demandé il y a plus de 5 ans et encore jamais fait. Il fait part au conseil de son mécontentement concernant ce cours d'eau, il énonce aussi des pertes de revenus importants de ses cultures. Il aimerait avoir une réponse de Monsieur Tommy Cioc, coordonnateur à la gestion de l'eau à la MRC de Brome-Missisquoi. Madame Martel stipule qu'elle n'a aucune marge de manœuvre concernant la gestion des cours d'eau, puisque celle-ci est de responsabilité régionale de comté. Elle verra cependant à ce que Monsieur Gaudreau et Monsieur Cioc soient en mesure de se rencontrer rapidement.

Monsieur Marc-André Gherardi aimerait avoir plus d'informations quant à l'entretien des arbres abimés lors des travaux de drainage effectués sur le rang de l'église sud et sur le chemin Sully. La Directrice générale et la mairesse l'informent que le nettoyage des branches tombées sera fait lorsque l'équipe de voirie de Saint-Ignace-de-Stanbridge aura un peu plus de temps. Les travaux devraient être faits au mois d'octobre prochain.

Monsieur Vincent Gherardi aimerait savoir où en est le projet de la plateforme couverte initialement prévue dans la subvention PSISRPE. Monsieur Gherardi mentionne que l'organisme de Balle-molle devrait être davantage consulté concernant ce projet, ainsi que les projets touchant le terrain de Balle-Molle au Centre-Communautaire Albert Santerre. L'organisme de la Balle-molle a plusieurs informations concernant les infrastructures relatives à la balle-molle et ils souhaitent être consultés davantage. Madame Bélair Hamel explique à Monsieur Gherardi que bien qu'une discussion concernant la dalle couverte et son intégration à la subvention au PSISRPE, celle-ci n'avait pas été officiellement acceptée. Entre-temps et selon plusieurs demandes et besoins citoyens, le projet initial de la dalle a été modifié et selon les prévisions budgétaires de celui-ci, la municipalité ne pouvait l'incorporer dans la subvention PSISRPE. La municipalité a plutôt opté pour une autre demande de subvention, au programme PRIMA, la municipalité n'a pas encore reçu d'acceptation concernant sa demande, mais que la réponse soit positive ou négative, le conseil s'engage à donner suite au projet en 2023.

Monsieur Benoit Gherardi aimerait avoir plus d'informations concernant le programme de subvention PRIMA. Madame Bélair Hamel lui expose que cette subvention est une subvention pour les municipalités amies des aînés et que la demande doit concorder avec la politique MADA adoptée par la municipalité. Qu'après plusieurs rencontres avec le CIUSS de l'Estrie, le comité MADA, la présidente des loisirs, ainsi que la tenue d'une consultation publique, la municipalité a monté et envoyé la demande de subvention il y a quelques mois. Cette demande de subvention est pour une dalle couverte multifonctions, permettant aux aînés de la municipalité d'avoir un espace couvert afin de pratiquer des activités sportives ou récréatives, accessibles et sécuritaires. Monsieur Gherardi mentionne qu'il faudrait considérer que le manque de citoyen aux consultations publiques peut dénoter un manque d'intérêt pour le projet. Bien que la municipalité comprenne son point de vue, celui-ci ne peut être considéré dans les démarches de la municipalité. Madame Martel et Madame Lapointe rappellent qu'une consultation publique est le moment où les citoyens peuvent faire valoir leurs points et qu'il est important de se présenter au bon moment. La municipalité fait son devoir de communication par plusieurs canaux, ensuite il est de la responsabilité du citoyen d'exercer son droit de parole en assistant aux différentes rencontres ou assemblées publiques.

Madame Martel fait mention que toutes activités qui ne concernent pas la balle-molle semblent froisser l'organisme de la Balle-Molle. Elle exprime aussi que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge n'a qu'une seule infrastructure pouvant accueillir ses citoyens et que celle-ci est le Centre-Communautaire Albert-Santerre. Le conseil municipal désire miser sur cet espace afin de le rendre accessible, utilitaire et agréable pour tous citoyens.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Benoit Gherardi exprime le mécontentement de l'organisme de la Balle-Molle, envers la mise en place des filets de sécurité sur le terrain de la balle-molle. Plusieurs membres de l'organisme de la Balle-Molle dénoncent notamment; le mauvais emplacement des poteaux, le choix douteux et non esthétique de poteaux de bois, le travail en surplus pour enlever les filets chaque année et finalement ils demandent de vérifier si la municipalité pourra déplacer un des poteaux problématiques. Le conseil portera une attention à leurs demandes et aura des réponses au prochain conseil.

Monsieur Benoit Gherardi mentionne que le conseil municipal et la direction générale mettent des bâtons dans les roues à l'organisme de Balle-Molle depuis 2 ans, qu'initialement c'était beaucoup plus simple, que plusieurs membres bénévoles ont mis beaucoup de temps dans ce projet et qu'ils ne ressentent pas la reconnaissance de la municipalité. Madame Lapointe exprime qu'elle consacre énormément de temps à son comité Loisirs et qu'elle travaille fort afin de faire respecter les points, les craintes et les désirs de la Balle-Molle. Elle est très déçue des interventions de l'organisme de la Balle-Molle et considère qu'aucun bâton dans les roues n'est mis. À l'inverse, la municipalité désire travailler pour la Balle-Molle en leur offrant des infrastructures qui sont conformes, aux normes et sécuritaire, afin que tous puissent exercer ce sport et se sentir en sécurité. Elle réitère sa question et demande quels sont les bâtons dans les roues et comment le conseil municipal empêche l'organisme de la Balle-Molle d'exercer leurs activités. Aucun membre de l'organisme de la Balle-Molle n'est en mesure de répondre à cette question.

Monsieur Benoit Santerre évoque plutôt que l'organisme de la Balle-Molle ne se sent pas impliqué et que par respect pour celui-ci et le temps investi par les bénévoles, la municipalité devrait s'assurer de les consulter davantage. Le sport de la balle-molle réunie 80 adulte, plus environ 60 enfants, ainsi l'organisme considère qu'il devrait être consulté. Le conseil municipal est en accord avec ce point et désire aussi travailler de pair avec l'organisme. En ce moment et depuis longtemps, la communication est déficiente entre la municipalité et l'organisme de la Balle-Molle. Le conseil se penchera sur ce sujet afin d'exposer une proposition à l'organisme sous peu.

Plusieurs membres de la Balle-Molle ainsi que Ghislain, Louis et Philippe Santerre mentionnent au conseil municipal que la branche 12 du ruisseau Walbridge, la bande riveraine qui longe le côté ouest du Centre communautaire Albert Santerre, n'est pas entretenue et qu'elle n'est pas agréable visuellement. Monsieur Benoit Santerre, mentionne aussi l'enjeu de santé publique relatif aux tiques présentes dans la bande riveraine et qu'il est maintenant très dangereux pour les enfants d'aller chercher les balles perdues dans cet espace. Ils demandent aussi s'il est possible de demander une dérogation afin que cette branche ne soit plus considérée comme telle et que nous puissions la faucher. Madame Falcon mentionne que le comité environnement a sondé l'OBVBM (l'organisme du bassin versant de la Baie Missisquoi) et que selon leurs expertises ils ne conseillent pas d'entretenir la bande riveraine à la première année d'implantation des espèces. Madame Bélair Hamel exprime qu'elle se renseignera auprès de l'OBVBM afin de répondre aux questions citoyennes.

Quelques citoyens présents à l'assemblée mentionnent que des citoyens se rendent au jardin communautaire avec leurs véhicules et que cela peut être dangereux. Le conseil avait déjà été mis au courant et ils feront le nécessaire pour restreindre l'accès aux véhicules.

7. URBANISME

7.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en aout 2022.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Poste de Directrice générale adjointe (DGA)

2022.09148

ATTENDU QUE le conseil a confié par résolution au comité de sélection le mandat de recruter une nouvelle directrice générale adjointe;

ATTENDU QU'une ressource à l'interne a fait l'objet d'une candidature pour pourvoir le poste ;

ATTENDU QUE cette candidature fait l'objet d'une recommandation par le comité de sélection et de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Madame Charlie Côté soit embauchée à titre de directrice générale adjointe à compter du lundi 22 août 2022.

ADOPTÉE

8.2 Contrat de la Directrice générale adjointe

2022.09149

ATTENDU QUE les membres du conseil confirment avoir pris connaissance du contrat de travail à être signé entre la Municipalité et la directrice générale adjointe;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Dominique Martel, à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

9.1 Comptes à payer

2022.09150

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.2 AVIS DE MOTION – Projet de règlement RM-330-5 Concernant la circulation et le stationnement.

2022.09151

M. le conseiller Éric Rioux donne un AVIS DE MOTION qu'il ou un autre conseiller, présentera lors de cette séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, le projet de règlement portant le numéro RM 330-5 Concernant la circulation et le stationnement.

9.3 ADOPTION- Projet de règlement RM-330-5 Concernant la circulation et le stationnement.

2022.09152

CONSIDÉRANT que le Code de la sécurité routière accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la Circulation ;

CONSIDÉRANT que la Code municipal autorise les municipalités à adopter des règlements concernant les Chemins Publics et les Places Publiques ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la refonte et à la mise à jour des dispositions

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

concernant la Circulation, le stationnement et la sécurité publique applicables sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 12 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU

Que le présent projet de règlement portant le numéro RM-330-5 Concernant la circulation et le stationnement soit adopté

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

9.4 Changement de signataires aux comptes

2022.09153

ATTENDU QUE Madame Charlie Côté a été embauchée au poste de directrice générale adjointe.

ATTENDU QU'IL faut un remplacement de signataire aux comptes si Madame Sophie Bélair Hamel est dans l'impossibilité de signer et que cette personne ne peut être un membre du conseil.

ATTENDU QU'il faut par conséquent revoir la liste des signataires aux comptes bancaires;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme comme signataire Madame Charlie Côté et mandate la directrice générale à faire toutes les démarches nécessaires.

ADOPTÉE

9.5 Modification de la date de la séance ordinaire d'octobre 2022

2022.09154

CONSIDÉRANT la tenue des élections provinciales le 3 octobre 2022.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire reporter la séance ordinaire prévue le 3 octobre, afin de laisser l'espace du centre communautaire pour le BVO.

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil reporte la date de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 au mardi 4 octobre 2022.

ADOPTÉE

9.6 Contrat de consultation générale du 1er janvier au 31 décembre 2023

2022.09155

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le service de consultation général avec la firme d'avocat VOX AVOCAT [E] S inc. pour 2023;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte l'offre de service de VOX AVOCAT[E]S inc. et autorise la dépense de 500 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

10. LOISIRS

10.1 Procès-verbal du Comité des Loisirs de St-Ignace-de-Stanbridge

2022.09156

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal émis par le comité des loisirs de St-Ignace-de-Stanbridge le 22 août 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine les décisions du comité des loisirs de St-Ignace-de-Stanbridge et autorise les demandes déposées sans restriction supplémentaire;

QUE le procès-verbal du Comité des loisirs de St-Ignace-de-Stanbridge soit considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit;

ADOPTÉE

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Falcon mentionne qu'un panneau de signalisation d'interdiction de se stationner n'est pas nécessaire proche du bureau municipal et qu'il empêche certains citoyens d'aller chercher leurs courriers. Madame Martel mandate la Directrice-Générale de regarder le dossier.

Monsieur Maurice Santerre partage son mécontentement face aux services de collectes de matières résiduelles. Le conseil municipal mentionne que la municipalité a déjà reçu plusieurs plaintes et qu'un dossier regroupant toutes les plaintes est monté. Le conseil invite à faire des plaintes écrites directement à la direction générale.

Monsieur Michel Brais demande au conseil s'il serait possible d'ajouter un dos d'âne non permanent dans le village sur le Ch. St-Ignace vers Dunham. Le conseil mentionne qu'il regardera le dossier.

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Demande de contribution financière pour Oasis santé mentale

2022.09157

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 200 \$ à Oasis santé mentale ; un organisme communautaire de soutien, pour les membres de l'entourage d'une personne qui présente des manifestations cliniques reliées à un trouble de santé mentale, qu'il soit diagnostiqué ou non.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense

13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2022.09158

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 21h20.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse